



Coordination du Cher



Union Départementale du Cher

Conférence de presse du 29 juin 2015.

Le maire de Lunery, petite commune d'environ 1300 habitants à côté de st Florent sur Cher, a dépassé les limites de ce qui est acceptable. La CGT a souhaité vous inviter à une conférence de presse à la suite de la commission administrative paritaire de ce jour.

Oui aujourd'hui, nous sommes inquiets et en colère de voir comment certains maires du Cher traitent les agents qui tentent de faire respecter leurs droits fondamentaux.

Notre conférence de presse a pour but de dénoncer les agissements du Maire de Lunery.

Nous condamnons en effet, les propos de monsieur le maire, ces propos tenus à l'encontre d'un agent de Lunery syndiqué à la CGT sont antisyndicaux, irrespectueux, humiliants.

Comment qualifier de tel propos ?

En effet le Maire pour la notation 2014 a baissé la note de l'agent de six points. Au prétexte que l'agent n'a pas voulu tenir l'agence postale communale, ce qui relève du droit de l'agent qui n'est pas obligé d'accepter de tenir une régie. Rappelons que dans ce cas l'agent est obligé de s'assurer, car il est responsable sur ses fonds propres et aucune disposition n'a été prise par la mairie en ce sens. De plus l'agent qui n'est pas à temps complet n'a pas bénéficié de temps supplémentaire pour effectuer cette tâche, ni même pour être formé.

Rappelons le principe d'une agence postale communale, l'agent doit vendre tous les produits proposés par La Poste ; activité courrier, activité bancaire (Banque Postale) ou activité téléphonique (La Poste Mobil et promouvoir la boîte de SFR).

Monsieur le maire, on ne peut pas demander aux agents de faire deux journées en une, cela tourne vite à la catastrophe.

La CAP, dans son premier avis vous a conseillé de revoir la note de l'agent. Les élus du personnel et les élus politiques présents étaient unanimes pour dire que vous deviez revoir la note de l'agent.

Par courrier, le Maire s'est adressé au président du centre de gestion.

Vous noterez que le maire de Lunery a choisi les mots utilisés. Je vais vous faire la lecture du courrier qu'il a adressé à la commission administrative, pour lui demander de revoir sa position.

« Monsieur,

J'ai bien reçu l'avis de la commission administrative paritaire, mais compte tenu que les relations avec Mme Mathieu ont tendance à se dégrader, je vous informe que je n'ai pas l'attention du moins pour l'instant de revenir sur mon appréciation.

Je souhaite porter à votre connaissance entre autres les faits suivants :

- **Mme Mathieu a mené une « grève bouchon » le 09 avril 2015, juste le temps de perturber le fonctionnement de la cantine scolaire.**
- **Elle a profité de mon absence pour extorquer à mon adjointe une autorisation verbale pour assister à une réunion du syndicat CGT le 24 avril 2015 pendant ses horaires de travail en se faisant payer ses heures et son déplacement à St Florent sur Cher. Ce que j'aurais évidemment refusé !**
- **Elle exerce une influence négative sur certaines de ses collègues.**
- **Elle n'a pas daigné se rendre à une de mes convocations sous le prétexte qu'elle était en vacances, sachant qu'elle demeure à 50 m de la Mairie.**
- **En tant que « responsable » de la bibliothèque municipale, j'ai constaté que le chauffage était resté au maximum pendant les congés, ce qui démontre un souverain mépris des consignes d'économie que je donne.**

Pour votre information, je souhaite proposer à Mme Mathieu, le mardi 19 mai, un nouvel emploi du temps pour l'année scolaire 2015-2016, suite à notre entrevue à ce sujet. »

Le Maire s'assoit sur le droit de grève, droit constitutionnel, il écrase les libertés individuelles et le droit aux congés. Les congés payés sont un droit et on a le droit de ne pas se rendre disponible à une convocation professionnelle. Le maire considère que les agents doivent être à son service 24h sur 24. Il piétine les libertés syndicales.

Oui, Madame Mathieu a utilisé son droit de grève comme plusieurs salariés de la commune, cette grève avait pour but de lutter contre la loi Macron, qui va rendre les salariés encore un peu plus vulnérables et pour réclamer des augmentations de salaires qui sont gelés, ou presque, depuis 2000 pour tous les fonctionnaires.

Nous savions que monsieur le maire déteste la CGT et le statut de la fonction publique territoriale, que vous feriez tout pour qu'elle n'existe pas dans votre commune puisque vous nous l'aviez dit quand vous avez refusé verbalement que la CGT puisse organiser des heures d'information syndicales en faveur des agents de Lunery. Cette disposition est, justement, prévue par le statut de la fonction publique territoriale.

Le maire de Lunery a aussi refusé que cet agent suive une formation pour les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), elle fait donc cette activité sans formation.

L'attitude du maire de Lunery n'est pas isolée, d'autres maires dans le département du Cher font obstacle à la CGT, notamment depuis les dernières élections professionnelles. Ces derniers font pression sur les agents qui sont représentants CGT.

Aujourd'hui, nous disons STOP, ça suffit !!

Nous attendons du Maire de Lunery qu'il mette un coup d'arrêt à ses pratiques inqualifiables et dignes d'un autre temps. Ça ne correspond pas à la conception du service public en France et à ce que doivent être les rapports humains au travail.

Tous ces maires doivent savoir que la CGT sera toujours aux côtés de ces militants et mettra tout en œuvre pour faire respecter les droits de ces militants, mais aussi de l'ensemble des salariés.

Nous pensons bon de rappeler que le maire est le 1er magistrat de la ville. Il est le représentant de la République française.

Nous allons solliciter un entretien à la préfecture du Cher avec madame la préfète, avec monsieur le président du centre de gestion et monsieur le maire de Lunery.

Nous allons aussi déposer plainte auprès du procureur de la République : pour discrimination syndicale, non respect du droit constitutionnel de grève et atteintes aux libertés individuelles.

Quand on enlève le droit de grève aux salariés, on en fait des esclaves!!

Merci de votre attention.

Coordination Syndicale départementale C.G.T des Services Publics du Cher,

8, place Malus, 18.000 Bourges.

Tel. : 06.30.87.51.43. Courriel : cgt.csd18sp@orange.fr